

Manager des hébergements touristiques

RNCP38937 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	334, 334t
Formacode(s)	42754, 42679, 42627, 42659
Code(s) ROME	G1402, G1302, G1403, M1302
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	26/04/2024
Date d'échéance	26/04/2027

Certificateur(s)

ESGCV · SIRET : 75253547600325

Partenaires habilités

21 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 20 à former et organiser l'évaluation et 1 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
CFA UTEC EMERAINVILLE	18770918300086	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE COMMERCE ET INDUSTRIE VAUCLUSE	18840001400018	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE	18770918300235	Former et organiser l'évaluation
DIGITAL CAMPUS-ESARC-ESG SPORT LYON	75253547600440	Former et organiser l'évaluation
DS FULL SOLUTIONS	90050513200010	Former et organiser l'évaluation
ECOLE DE COMMERCE GUADELOUPE	98346854700010	Former
ESGCV	75253547600226	Former et organiser l'évaluation
ESGCV	75253547600580	Former et organiser l'évaluation
ESGCV -75253547600143	75253547600143	Former et organiser l'évaluation
ESGCV - 75253547600242	75253547600242	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 21 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp38937-manager-des-hebergements-touristiques/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le cœur de métier de Manager des hébergements touristiques repose sur le développement stratégique et commercial, la gestion opérationnelle, la supervision des ressources humaines, la gestion financière et le pilotage de la qualité du service client. Toutefois, ces missions traditionnelles sont en constante évolution face aux changements rapides de l'industrie (mutations économiques, technologiques, sociétales, environnementales ou encore géopolitiques).

Les avancées technologiques ont profondément transformé la manière dont les établissements fonctionnent et

interagissent avec les clients. Les managers doivent désormais utiliser les systèmes de réservation en ligne, les plateformes de gestion hôtelière, et adopter les outils d'analyse des données pour optimiser leurs services et rester compétitifs.

Parallèlement, les tendances sociétales influencent les attentes des clients. Les gestionnaires doivent être sensibles aux changements culturels, à la diversité des clients et à la personnalisation des services pour répondre aux besoins variés des différents segments de clientèle.

De plus, l'intégration de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) est devenue incontournable (conservation des ressources naturelles, gestion des déchets, contribution au développement économique et social de la zone d'implantation, promotion de la diversité...).

Enfin, les situations de crise, telles que les crises sanitaires, ont mis en lumière l'importance des compétences en gestion de crise. Les responsables d'hébergement doivent être capables d'identifier et de prévenir les risques, et de mettre en place des protocoles de sécurité et de gestion adaptés pour garantir la sécurité des clients et du personnel tout en maintenant la continuité des opérations.

La certification professionnelle "Manager des hébergements touristique" de niveau 7 proposée par ESGCV, tient compte de ces différents facteurs d'évolution du métier et intègre les nouvelles compétences et savoir-faire nécessaire à l'exercice du métier dans ce contexte de transformation et de changements.

ACTIVITÉS VISÉES

Définition de la stratégie de développement, innovation ou transformation d'un établissement d'hébergement touristique :

- Mise en place d'un dispositif de veille concurrentielle, sectorielle, technologique, juridique et RSE
- Analyse stratégique de l'environnement macro et micro économique de l'établissement d'hébergement touristique
- Définition de la stratégie de croissance et d'un business plan
- Présentation d'une stratégie de développement innovation ou transformation aux décideurs.

Pilotage de la performance et de la rentabilité d'un établissement d'hébergement touristique :

- Gestion prévisionnelle des performances financières de l'entreprise
- Analyse de la situation financière des comptes de l'entreprise
- Optimisation de la performance économique.

Définition de la stratégie marketing et communication d'un établissement d'hébergement touristique :

- Analyse de la clientèle cible et des profils types de consommateur
- Définition des gammes de produits et services d'un établissement d'hébergement touristique, et de leurs modalités de distribution
- Elaboration du plan de communication en ligne et hors ligne de l'établissement d'hébergement touristique
- Développement et négociation de partenariats stratégiques.

Management d'équipe pluriculturelle

- Mise en place du processus de recrutement du personnel
- Direction des équipes dans un contexte multiculturel
- Développement des compétences et accompagnement des collaborateurs face aux changements
- Gestion des conflits sociaux.

Gestion du système QHSE d'un établissement d'hébergement touristique :

- Définition des procédures opérationnelles et QHSE
- Gestion des risques en matière d'hygiène et de sécurité
- Gestion prévisionnelle des investissements et de la maintenance des infrastructures et des équipements
- Sélection des fournisseurs, sous-traitants et prestataires de produits et services.

Pilotage de l'expérience client d'un établissement d'hébergement touristique :

- Mesure de l'expérience et de la satisfaction client
- Gestion des litiges et réclamations
- Optimisation de l'expérience client.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

La certification vise les compétences suivantes :

- Mettre en place un dispositif de veille concurrentielle, juridique, technologique, et sectorielle sur le tourisme incluant la RSE
- Réaliser un diagnostic stratégique
- Concevoir une stratégie de développement, innovation et/ ou transformation
- Élaborer un business plan d'un projet de développement, innovation ou transformation d'un établissement

d'hébergement touristique

- Présenter auprès de la Direction générale une proposition de stratégie de développement, d'innovation ou transformation
- Concevoir et mettre en place des outils et méthodes de prévision des ventes
- Elaborer le budget prévisionnel de l'établissement
- Analyser la situation financière de l'établissement
- Proposer des actions d'amélioration de la rentabilité de l'établissement d'hébergement touristique
- Analyser les spécificités et les attentes des publics cibles
- Définir les politiques de produits, de prix et de distribution
- Elaborer un plan de communication
- Développer des partenariats stratégiques avec les autorités locales, les offices de tourisme, les commerçants et d'autres acteurs du secteur touristique
- Conduire le processus de recrutement
- Diriger des équipes pluriculturelles
- Accompagner le changement et le développement des compétences des collaborateurs
- Gérer une situation de crise
- Elaborer les procédures opérationnelles conformément aux normes de qualité, hygiène, sécurité, environnement (QHSE)
- Concevoir un plan de prévention des risques
- Élaborer un programme d'investissements et de maintenance des infrastructures et des équipements
- Sélectionner les fournisseurs, sous-traitants et prestataires
- Concevoir et déployer les enquêtes de satisfaction
- Gérer les litiges, les réclamations et les avis négatifs des clients et des propriétaires
- Définir un plan d'amélioration de l'expérience client

Blocs de compétences

RNCP38937BC01 — Définir la stratégie de développement, innovation ou transformation d'un établissement d'hébergement touristique

LISTE DE COMPÉTENCES

Mettre en place un dispositif de veille concurrentielle, juridique, technologique, et sectorielle sur le tourisme incluant la RSE, en définissant les objectifs de veille, et en mobilisant des méthodologies de recherche, traitement et exploitation de données, afin d'anticiper les évolutions et les opportunités susceptibles d'impacter la stratégie, la gestion, et l'expérience client d'un établissement d'hébergement touristique.

Réaliser un diagnostic stratégique, en menant une étude de marché, en s'appuyant sur les informations issues de la veille juridique, technologique et sectorielle, en analysant la situation actuelle de l'établissement, afin d'identifier les points forts et les axes de développement, et d'accompagner la prise de décision stratégique.

Concevoir une stratégie de développement, innovation et/ ou transformation, en définissant les orientations concernant l'offre d'hébergement, l'expérience client, les lieux d'implantation et les actions à entreprendre, en tenant compte de l'impact environnemental et social de l'activité touristique, afin d'assurer la pérennité et la croissance de l'établissement tout en proposant une expérience client différenciante.

Élaborer un business plan d'un projet de développement, innovation ou transformation d'un établissement d'hébergement touristique, en définissant les objectifs financiers, et les actions à entreprendre, en évaluant les besoins en ressources (humaines, financières, matérielles, etc.), en réalisant des projections financières en utilisant des méthodes de modélisation financière, afin de fournir une feuille de route stratégique pour la croissance de l'entreprise.

Présenter auprès de la Direction générale une proposition de stratégie de développement, d'innovation ou transformation en s'appuyant sur des données, des analyses, des projections financières, des supports visuels afin d'obtenir l'approbation et les ressources nécessaires pour la mise en œuvre de cette stratégie.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Dossier professionnel et mise en situation professionnelle portant sur une problématique liée à la stratégie de développement, transformation et/ ou innovation d'un établissement d'hébergement touristique.

Pour plus d'information sur les attendus des modalités d'évaluation, veuillez télécharger le référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation.

RNCP38937BC02 — Piloter la performance et la rentabilité d'un établissement d'hébergement touristique

LISTE DE COMPÉTENCES

Concevoir et mettre en place des outils et méthodes de prévision des ventes, en collaboration avec les équipes les équipes de vente, de marketing et de réservation, en utilisant des méthodes de yield management, des données historiques et des facteurs de demande, dans le but d'optimiser les revenus de l'établissement d'hébergement touristique.

Elaborer le budget prévisionnel de l'établissement en prenant en compte les coûts opérationnels, les investissements nécessaires, les objectifs financiers et les indicateurs de performance, afin de planifier efficacement les ressources financières et d'atteindre les objectifs fixés.

Analyser la situation financière de l'établissement d'hébergement touristique en utilisant des indicateurs financiers, en évaluant les dépenses et les revenus, et en identifiant les écarts par rapport au budget, dans le but de prendre des décisions éclairées pour la gestion financière.

Proposer des actions d'amélioration de la rentabilité de l'établissement d'hébergement touristique, en utilisant des outils d'optimisation de recettes, et en s'appuyant l'analyse des indicateurs de performance opérationnelle, de qualité de service, ou encore sur des données marketing afin d'améliorer la performance économique de l'établissement d'hébergement touristique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Etude de cas portant sur le pilotage de la rentabilité d'un établissement d'hébergement touristique.

Pour plus d'information sur les attendus des modalités d'évaluation, veuillez télécharger le référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation.

RNCP38937BC03 — Définir la stratégie marketing et communication d'un établissement d'hébergement touristique

LISTE DE COMPÉTENCES

Analyser les spécificités et les attentes des publics cibles, en recueillant des données au moyen d'outils numériques, en réalisant la segmentation du marché et en créant des persona afin personnaliser les offres et les expériences clients.

Définir les politiques de produits, de prix et de distribution, en réalisant un benchmark concurrentiel, et en s'appuyant sur l'analyse des publics cibles pour définir les gammes de prestation de l'hôtel, la tarification et les canaux de distribution, afin d'optimiser la compétitivité de l'établissement sur le marché touristique.

Elaborer un plan de communication en déterminant les objectifs, les actions, les canaux en ligne et hors ligne, en définissant les messages clés, le calendrier de diffusion, et le budget associé, afin de renforcer la visibilité de l'établissement.

Développer des partenariats stratégiques avec les autorités locales, les offices de tourisme, les commerçants et d'autres acteurs du secteur touristique en négociant des accords de collaboration, en partageant des ressources, et en promouvant des pratiques RSE, dans le but de renforcer la visibilité de l'établissement.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle portant sur la définition de la stratégie marketing et communication d'un établissement d'hébergement touristique.

Pour plus d'information sur les attendus des modalités d'évaluation, veuillez télécharger le référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation.

RNCP38937BC04 — Manager une équipe pluriculturelle

LISTE DE COMPÉTENCES

Conduire le processus de recrutement en définissant les besoins en personnel, en rédigeant des descriptions de poste, en menant des entretiens de sélection, en garantissant la conformité à la réglementation et en promouvant la non-discrimination et l'inclusion, dans le but de constituer une équipe compétente diversifiée, et répondant aux besoins opérationnels de l'entreprise.

Diriger des équipes pluriculturelles, en communiquant sur les enjeux et les orientations stratégiques, en définissant les rôles, les objectifs, et les modalités d'organisation du travail, en adaptant ses méthodes managériales aux différentes formes de diversités (culturelle, handicap, profil, autonomie.), et en promouvant la communication interculturelle, dans le but d'optimiser la performance des équipes.

Accompagner le changement et le développement des compétences des collaborateurs – au niveau individuel et

collectif -, en mettant en place un dispositif de formation et de communication adapté, de manière à faciliter l'appropriation des nouveaux outils et nouvelles procédures et lever les potentielles réticences.

Gérer une situation de crise en identifiant les sources du litige, en négociant avec les partenaires sociaux, et en élaborant un plan de sortie de crise de manière à résoudre le conflit et à améliorer la cohésion interne.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Etude de cas portant sur des problématiques RH et managériales au sein d'un établissement d'hébergement touristique.

Pour plus d'information sur les attendus des modalités d'évaluation, veuillez télécharger le référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation.

RNCP38937BC05 — Gérer le système qualité hygiène sécurité environnement (QHSE) d'un établissement d'hébergement touristique

LISTE DE COMPÉTENCES

Elaborer les procédures opérationnelles conformément aux normes de Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement (QHSE), en créant des protocoles de travail en collaboration avec les parties prenantes, en veillant au respect des obligations légales du pays ou de la zone d'implantation, en définissant des indicateurs de performance et de qualité, afin d'assurer le bon fonctionnement des différents services de l'hôtel (accueil, entretien, restauration, maintenance...) et proposer une expérience client optimale.

Concevoir un plan de prévention des risques dans le respect des normes QHSE et de la réglementation relative aux ERP, en identifiant et en analysant les risques et en mettant en place des mesures de sécurité et d'accessibilité afin de protéger les clients, le personnel et les biens de l'établissement.

Élaborer un programme d'investissements et de maintenance des infrastructures et des équipements en s'appuyant sur un diagnostic des besoins, en établissant un calendrier d'exécution, en allouant les ressources budgétaires nécessaires, en veillant au respect des normes QHSE et ERP pour garantir la continuité opérationnelle de l'établissement.

Sélectionner les fournisseurs, sous-traitants et prestataires, en s'assurant de la qualité des produits et services, en élaborant des cahiers des charges détaillés, en définissant les critères de sélection et d'évaluation des offres, et en veillant à leur engagement en termes de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), dans le but de répondre aux besoins des différents services de l'établissement d'hébergement touristique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle portant sur des problématiques liées à la gestion de la qualité, de la sécurité et de l'environnement, et relatives à la sélection des fournisseurs, sous-traitants et prestataires.

Pour plus d'information sur les attendus des modalités d'évaluation, veuillez télécharger le référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation.

RNCP38937BC06 — Piloter l'expérience client d'un établissement d'hébergement touristique

LISTE DE COMPÉTENCES

Concevoir et déployer les enquêtes de satisfaction, en élaborant les questionnaires, en définissant les modalités d'administration et de suivi, en analysant les résultats, afin d'identifier les axes d'amélioration de l'expérience client.

Gérer les litiges, les réclamations et les avis négatifs des clients et des propriétaires, en collectant les informations permettant d'identifier les causes du litige/ des réclamations, en instaurant un dialogue avec le client, en proposant des solutions et opérations de communication, afin de maintenir de bonnes relations commerciales, sauvegarder l'image de marque et la e-réputation.

Définir un plan d'amélioration de l'expérience client, en s'appuyant sur l'analyse des retours clients, sur les indicateurs de performance et de qualité, en déterminant les actions à mettre en œuvre et les ressources nécessaires, afin de renforcer la satisfaction client, la fidélisation et l'image de marque.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle portant sur le pilotage de l'expérience et de la satisfaction client.

Pour plus d'information sur les attendus des modalités d'évaluation, veuillez télécharger le référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le manager d'hébergement touristique exerce dans les secteurs du tourisme et de l'hébergement restauration au sein de divers type de structure :

- Hôtels ou résidences hôtelières ;
- Campings (hôtellerie de plein air) ;
- Résidences de tourisme ;
- Villages de vacances ;
- Auberges collectives dite « de jeunesse » ;
- Centres UCPA.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Poste accessible en début de carrière :

- Chef de village
- Hôtelier
- Responsable de camping
- Responsable d'hôtellerie de plein air
- Responsable village vacances/ club vacances et loisirs
- Adjoint responsable/directeur d'hébergement touristique
- Adjoint responsable/directeur de camping
- Adjoint responsable/directeur de village vacances / club vacances et loisirs
- Adjoint responsable d'établissement touristique (RET)
- Adjoint responsable/directeur de résidence de tourisme
- Adjoint directeur de résidence hôtelière

Après plusieurs années d'expérience :

- Responsable d'hébergement touristique
- Responsable hôtellerie/hôtelier
- Directeur de résidence
- Gérant d'hôtel/d'établissement hôtelier
- General manager/manager d'hôtel
- Directeur de résidence de tourisme
- Responsable d'établissement touristique (RET)
- Directeur d'hébergement touristique
- Directeur de camping
- Directeur de résidence de tourisme
- Directeur de village vacances / club vacances et de loisirs
- Directeur/responsable d'établissement hôtelier
- Directeur de résidence hôtelière
- Responsable/directeur d'hôtellerie de plein air

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Sans objet.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 4 sur 5.
Salaire médian (mensuel)	2 449 €

Familles professionnelles (FAP)	J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme · tension 2/5 (Faible) J6X90 — Cadres des transports et du tourisme · tension 3/5 (Modérée) S2X81 — Agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la gestion des structures de loisirs · tension 3/5 (Modérée) S3X90 — Patrons et cadres de l'hôtellerie et de la restauration · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	10 214
Jugés difficiles à recruter	36 %
Emplois saisonniers	34 %
Familles professionnelles (FAP)	J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme J6X90 — Cadres des transports et du tourisme L6X00 — Dirigeants de petites et moyennes entreprises de moins de 50 salariés S2X81 — Agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la gestion des structures de loisirs S3X90 — Patrons et cadres de l'hôtellerie et de la restauration

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

En formation initiale (étudiants)

- Entrée en 1ère année : Etre titulaire d'une certification de niveau 6, ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger...), dans le domaine de l'hôtellerie restauration ou du tourisme ou un domaine proche.
- Entrée en 2ème année : Etre titulaire d'une certification de niveau 6, ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger...), dans le domaine de l'hôtellerie restauration ou du tourisme ou un domaine proche.

En alternance (contrat apprentissage ou contrat de professionnalisation)

- Pour un cursus en 3 ans : Etre titulaire d'une certification de niveau 5, ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger...), dans le domaine visé ou proche dans le domaine de l'hôtellerie restauration ou du tourisme ou un domaine proche.
- Pour un cursus en 2 ans : Etre titulaire d'une certification de niveau 6, ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger...), dans le domaine de l'hôtellerie restauration ou du tourisme ou un domaine proche.
- Pour un cursus en 1 an : Etre titulaire d'une certification de niveau 6, ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger...), dans le domaine de l'hôtellerie restauration ou du tourisme ou un domaine proche.

En formation continue

- Entrée avec un niveau 6 : Etre titulaire d'une certification de niveau 6, ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger...), dans le domaine de l'hôtellerie restauration ou du tourisme ou un domaine proche.

Ou

- Etre titulaire d'une certification de niveau 6, ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger...), dans un autre domaine de formation/métier de la certification visée et justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur visé de 12 mois minimum
- Entrée avec un niveau 5 : Etre titulaire d'une certification de niveau 5, ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger...), dans le domaine de l'hôtellerie restauration ou du tourisme ou un domaine proche et justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur visé de 12 mois minimum

Ou

- Etre titulaire d'une certification de niveau 5, ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger...), dans un autre domaine de formation/métier de la certification visée et justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur visé de 24 mois minimum
- Entrée avec un niveau 4 : Etre titulaire d'une certification de niveau 4, ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger...), et justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur visé de 48 mois minimum

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

En formation initiale (étudiants)

- Avoir validé les conditions d'accès à la formation,

- Et avoir effectué un cursus de formation* préparant au passage et à l'obtention de la certification visée chez le certificateur ou un partenaire conventionné (*entrée en 1ère année : 24 mois / entrée en 2ème année : 12 mois),
En alternance (contrat apprentissage ou contrat de professionnalisation)
- Avoir validé les conditions d'accès à la formation
- Et avoir effectué un cursus de formation en alternance* préparant au passage et à l'obtention de la certification visée chez le certificateur ou un partenaire conventionné (*cursus en 3 ans : 36 mois / cursus en 2 ans : 24 mois / cursus en 1 an : 12 mois)

En formation continue

- Avoir validé les conditions d'accès à la formation
- Et avoir effectué un cursus de formation préparant au passage et à l'obtention de la certification visée chez le certificateur ou un partenaire conventionné

Dérogations spécifiques : Si le candidat ne dispose pas de l'expérience professionnelle ou du diplôme requis, le candidat devra présenter un dossier démontrant sa capacité à valider la certification professionnelle (VAP, attestation employeur ou autres preuves d'une expérience professionnelle, personnelle ou associative permettant l'acquisition de compétences connexes...).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est composé de 4 membres dont 50% de professionnels :

- le directeur de l'école
- un responsable pédagogique ou enseignant
- deux professionnels externes, exerçant dans le métier visé.

La parité employeur/salarié est contrôlée.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 235 €
Selon la branche	7 000 € – 8 846 €
Prise en charge	Branches concernées
8 235 €	Valeur par défaut · 203 branches
8 352 €	CPNE de l'immobilier, CPNE de l'industrie hôtelière, CPNEFP de la restauration collective
8 846 €	CPNEF des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (ELAC), CPNEFP Import-Export
7 000 €	CPNE de l'ingénierie, des services informatiques et du conseil, CPNEFP de l'enseignement privé indépendant
8 404 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
7 800 €	CPNE Banque
7 589 €	CPNEFP de la branche des prestataires de services du secteur tertiaire

Base légale

Date de décision	26/04/2024
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	26/04/2027
Date de dernière délivrance possible	26/04/2031

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2022	207	1	80 %	—
2021	106	0	84 %	62 %
2020	106	0	89 %	68 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP34056

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP34056, RNCP36576, RNCP37433

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.mba-esg.com/master-1-management-hotelier.html>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38937/>

Où se former

Formations référencées	25
Organismes	2
Régions couvertes	1
Prix indicatif	2 090 € – 7 190 €
Durée	35 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	2
Organismes gestionnaires (CFA)	2
Organismes formateurs	2
Régions couvertes	2
Départements couverts	2
Organismes certifiés Qualiopi	2
Sessions	de 09/2025 à 07/2028

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	27
----------------------	----

Parcours menés à terme	23
Taux d'achèvement	85 %
Période	05/2025 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	58
Montant total engagé	192 341 €
Coût moyen par dossier	3 316 €
Durée moyenne	34 h
Période	04/2025 – 09/2026
France compétences	94 %
Reste à charge titulaire	6 %
France Travail	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.